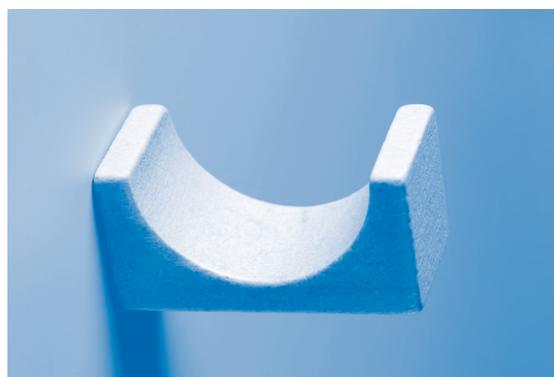
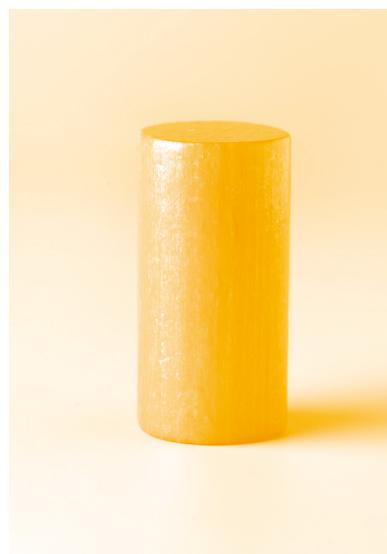


5.5

INFORMATIONS PRATIQUES

Les brochures techniques du BPA sont facilement accessibles à tout le monde. Les normes «SIA - Société suisse des ingénieurs et des architectes» peuvent être obtenues auprès d'un bureau d'architecte.



6

JEAN-CLAUDE SEILER
*Chef du service
de la petite enfance,
Ville de Lausanne*

L'ACCUEIL DE JOUR EXTRA-FAMILIAL: UNE NÉCESSITÉ ÉDUCATIVE ET UN OUTIL DE PRÉVENTION

Après avoir évoqué en introduction la vision historique et socio-éducative du développement de l'enfant nous poserons les bases de la situation actuelle de l'accueil extrafamilial ainsi que les enjeux futurs. Puis nous aborderons la qualité du travail dans les institutions de la petite enfance pour répondre au paradoxe de garantir la sécurité psychique, physique et affective de l'enfant tout en lui permettant de construire son développement par la découverte de son environnement. Dans une 3ème partie, nous évoquerons la notion de partenariat et d'accompagnement des familles dans le champ de la prévention en général et des accidents en particulier. En conclusion et sur la base des travaux publiés par l'UNICEF sur l'importance de l'éducation précoce, nous tenterons de poser les fondements d'une nouvelle vision plus systématique et contextuelle du partenariat nécessaire entre les différents professionnel-le-s et les constellations familiales actuelles.

6.1 —
INTRODUCTION
Page 84

6.2 —
PARADOXES
Page 86

6.3 —
ENFANTS
ET CONSTELLATIONS
FAMILIALES
Page 88

6.4 —
LES STRUCTURES
D'ACCUEIL
(LES ESPACES D'ENFANCE)
Page 91

6.5 —
PRÉVENTION
Page 94

6.6 —
DE LA CONCILIATION
À L'ÉDUCATION DURABLE
Page 95

6.7 —
CONCLUSIONS
Page 95

6.1

INTRODUCTION

Je remercie infiniment le Prof. Olivier Reinberg d'avoir associé la Ville de Lausanne et plus particulièrement sa Direction de l'enfance de la jeunesse et de l'éducation à ces journées de prévention des accidents de la petite enfance.

Hier, le Prof. Reinberg a parlé des excellents résultats de la politique de prévention des accidents de la petite enfance en Suède. J'ajouterai comme facteur de réussite de cette volonté publique, la mise en place d'une politique de l'enfance et de la famille qui voit:

- **Un congé parental d'une année.**
- **Une politique d'éducation précoce (18 mois à 4 ans) exemplaire pour tous les enfants, mais non obligatoire et gratuite.**

Et ceci, sur trente ans que le pays soit gouverné par les conservateurs (droite) ou les sociaux-démocrates (gauche). A méditer... Mon nom est Jean-Claude Seiler. Depuis plus de dix ans, je porte la responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre de la politique de la petite enfance à Lausanne. La mission générale du service que je dirige est de garantir en quantité et en qualité l'accueil extrafamilial du jeune enfant dès la fin du congé maternité jusqu'au début de l'école obligatoire encore fixée à 7 ans dans le canton de Vaud, même si à l'école infantine, le cycle initial est suivi par plus de 90% des enfants entre 5 et 7 ans.

La définition de la petite enfance comme catégorie sociale est assez particulière. Elle bénéficie d'une grande visibilité sociale et elle est universelle. Tout le monde a été un jeune enfant. Mais c'est une catégorie sociale transitoire (l'enfant grandit) dont les contours temporels sont variables (quand finit la petite enfance?). C'est également une catégorie sociale avec une très forte hétérogénéité des conditions de vie.

Je suis particulièrement ému et motivé de pouvoir présenter ma vision de l'accueil de la petite enfance dans un cadre aussi prestigieux.



La petite enfance bénéficie d'une grande visibilité sociale et elle est universelle. Tout le monde a été un jeune enfant.

Le titre de mon intervention, de par son caractère quelque peu provocateur (nécessité éducative de l'accueil extrafamilial!), me permet d'évoquer avec vous un certain nombre de paradoxes, de questionnements, de réflexions autour de la naissance d'un enfant dans une famille du XXIe siècle – après le congé maternité – et son développement durant les premières années de sa vie. La problématique de la prévention des accidents, indispensable si l'on veut simplement passer au stade de l'enfance sans séquelle, s'intègre parfaitement dans cette vision, mais comme on le verra elle n'est pas exempte des paradoxes que je vais développer ici.

Je ne prétends à aucune certification scientifique, à aucun messianisme de celui qui sait, ou croit savoir, je n'apporte aucune solution clé en main. Je ne suis ni sociologue, ni chercheur, mais un acteur pédiatrique, comme le dit le Prof. Reinberg, soucieux du bien-être des enfants de ma cité.

Après plus de dix ans comme responsable de l'accueil extrafamilial dans une cité urbaine de plus de 120'000 habitants, je vous propose mon regard et mes interrogations, qui, je pense, sont également ceux des professionnel-le-s de la petite enfance chargé-e-s d'accueillir des enfants en bas âge en dehors de leur milieu familial dans une collectivité éducative que sont les institutions pour l'enfance (nursery, garderie, unité pour petits écoliers).

Par contre, je suis persuadé qu'aujourd'hui, il nous appartient, à nous tou-te-s les professionnel-le-s de l'enfance, ensemble et sans corporatisme, de tout mettre en œuvre pour permettre à ce bébé né en 2009 de se développer sereinement, de prendre confiance en lui et de vivre son état d'enfance. Accompagner ses parents dans leur tâche éducative et prévenir les accidents au sens large du terme est une mission essentielle de nos actions professionnelles. En conclusion de mon introduction, les moyens existent, les ressources existent, les compétences existent, mettons-les ensemble pour être encore meilleurs. Merci encore à l'équipe du Prof. Reinberg de nous avoir réunis.

6.2

PARADOXES

Pour débiter, je me permets, afin de situer le contexte général, de lire la première page de l'essai de Luc Ferry, philosophe et ancien ministre français de l'Education nationale intitulé *Familles, je vous aime, politique et vie privée à l'âge de la mondialisation*. Il dit: «Commençons par un constat banal: la peur, chacun peut s'en rendre compte, est devenue l'une des passions dominantes des sociétés démocratiques. A vrai dire, nous avons peur de tout: de la vitesse, de l'alcool, du sexe, du tabac, de la viande porcine, des délocalisations, des OGM, de l'effet de serre, du micro-ondes, du dumping social, de la précarité, de l'ouverture vers l'Europe, de l'extrême droite, des banlieues, de la mondialisation, j'en passe et des meilleures. Chaque année, une nouvelle peur s'ajoute aux anciennes, (...) de sorte que l'on assiste à une véritable prolifération de l'angoisse».

Dans une société où la peur règne, où la compulsivité de la satisfaction immédiate domine, où souvent l'individualisme l'emporte, il s'agit pour les parents de permettre à leur enfant de construire sa personnalité, de découvrir son environnement, d'aiguiser sa curiosité, d'acquiescer confiance en lui et de s'intégrer dans la cité tout en lui garantissant sécurité psychique, physique et affective et ceci, en respectant son rythme de développement.

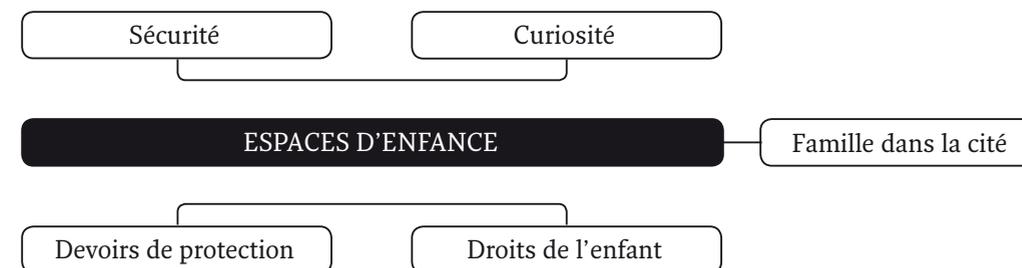
Tout le monde s'accorde pour réclamer des espaces d'enfance où l'enfant pourra en toute sécurité se développer, découvrir son environnement, prendre conscience des limites à ne pas franchir tout en expérimentant et en éveillant sa curiosité, ceci en toute sécurité et en respectant ses rythmes d'apprentissage. Où sont ces «espaces d'enfance dans la cité»? De manière générale, l'espace et le temps de l'enfance diminuent. Même à la maison, le virtuel a pris le dessus: TV, vidéo, Wii, ordinateurs et d'autres moyens informatiques diminuent l'espace vital de l'enfant et entravent, s'ils sont mal utilisés, le processus de son développement harmonieux.

Les lieux d'accueil extrafamilial sont des «espaces d'enfance» structurés et sécurisés, mais l'enfant, et encore pas tous les enfants, n'y passe que quelques heures par jour et comme la presse l'a révélé lundi: 60% des accidents ont lieu au domicile des parents.

Les parcs publics où Lausanne et d'autres villes ont grandement amélioré la qualité des installations sont peut-être des «espaces d'enfance», mais est-ce suffisant?

↳ Où sont dans la cité les espaces d'enfance que tout le monde s'accorde à réclamer pour que l'enfant puisse en toute sécurité se développer, découvrir son environnement?

Il s'agit donc de trouver le juste équilibre dans un environnement très difficile et paradoxal que j'essaie de résumer comme suit:



Dans les «espaces d'enfance» que sont les structures d'accueil extrafamilial, la problématique de la prévention en général et celle des accidents en particulier s'inscrit dans cet équilibre fragile et en perpétuelle redéfinition en fonction:

- **Des constellations familiales d'aujourd'hui.**
Le modèle familial unique ou parfait n'existe pas.
La famille aujourd'hui se caractérise par sa diversité: diversité d'origines, diversité de cultures, diversité dans sa composition, sa capacité économique, sa durée et ses compétences;
- **De l'augmentation incessante de la tension entre les deux pôles (sécurité/curiosité et devoirs de protection/droits de l'enfant). L'accroissement de cette tension est dans une grande mesure due à une contraction paradoxale du temps.**

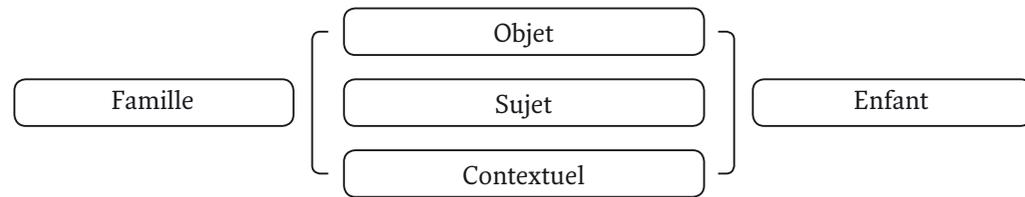
Je ne vais pas ici développer cette notion de «contraction paradoxale du temps», mais force est de constater que la mondialisation de l'information, de la consommation immédiate et de bien d'autres paramètres s'oppose au développement serein d'un enfant et au respect de son rythme qui pour lui, est incompressible.

C'est autour de cette recherche d'équilibre, complexe et difficile qu'agit l'éducateur de l'enfance aujourd'hui. Il est un complément à la famille de plus en plus indispensable au vu de l'environnement actuel et des constellations familiales multiples. Mais ces «espaces d'enfance» doivent s'ouvrir à ces familles.

6.3

ENFANTS ET CONSTELLATIONS FAMILIALES

Pour essayer de mieux comprendre, donc de mieux agir, pour permettre à cet enfant qui vient de naître de vivre son enfance en toute sécurité, il me paraît intéressant de vous présenter un petit schéma qui survole rapidement l'histoire de l'enfant et de la famille en Europe ces derniers siècles. Cette vision incomplète et partielle permet tout de même de mieux appréhender le cadre du questionnement des professionnel-le-s de l'éducation de l'enfance aujourd'hui.



Voici quelques repères historiques.

Depuis le siècle dit «des Lumières» jusqu'à la fin du XIXe siècle, la famille et l'enfant ne sont que des objets. Des objets au service du pouvoir (économique et politique), chair à canons et outil de production servile.

Enfant et famille objet

Il s'agit de perpétuer la race et de garantir la pérennité d'un patrimoine. Luc Ferry cite quelques chiffres: lorsque les enfants dans les familles bourgeoises sont placés en nourrice (premier système de garde extrafamilial), «dans la dernière moitié du XVIIIème siècle, entre 62% et 75% des enfants mis en nourrice mourraient avant d'atteindre l'âge d'un an! Ces «petits morts» ne semblaient troubler ni leur famille, ni la société, ni les nourrices mercenaires». Quant à la famille, elle se constitue par arrangement, par contrainte ou par contrats, elle sert en particulier à conserver, voire étendre un patrimoine. L'amour n'a souvent rien à y voir.

Cette situation va perdurer jusqu'à la fin du XIXe siècle et au début du XXe. Les progrès de la médecine, la diminution de la mortalité infantile et beaucoup d'autres phénomènes, en particulier deux guerres mondiales, vont profondément modifier la situation. Mais, c'est sûrement, à mon avis, l'émergence de l'amour qui va profondément modifier la notion de famille.

La société occidentale va vivre la première révolution «copernicienne» pour la famille: l'union amoureuse et son corollaire, l'enfant sujet. L'enfant n'est plus une nécessité de reproduction, mais le fruit d'un amour. L'enfant et la famille deviennent sujets.

Famille et enfant Sujet

On se rappelle les émissions de télévision, les publications scientifiques, les essais philosophiques qui nous faisaient découvrir que l'enfant était une personne.

Fantastique révolution

Le mariage d'amour, l'émancipation sexuelle, les légitimes revendications féministes, en résumé l'avènement du «moi je» chez les adultes dès la fin des années 1950 bouleversèrent considérablement et durablement la perception de la famille.

Autre révolution

C'est réellement une révolution qui amènera de profondes mutations positives dans la société de la seconde moitié du XXe siècle avec, comme point d'orgue, la Déclaration des droits de l'enfant dont nous fêterons les vingt ans au mois de novembre 2009. En corollaire, la famille doit faire face à ces mutations.

L'amour n'est pas toujours éternel et il peut être multiple, recomposé ou différent, tel que l'homoparentalité par exemple. L'enfant est une personne, oui mais pas le tyran de la famille. L'enfant a des droits, mais pas tous les droits et nous, adultes, avons aussi des droits, mais surtout des devoirs envers l'enfant. Le premier étant le devoir de protection.

La garde d'un enfant en dehors de son milieu familial a suivi ce mouvement historique. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, la société occidentale entre en mutation et l'enfant devient sujet principal. De ces «Trente Glorieuses» naît une conception de l'accueil extrafamilial centré principalement sur l'enfant. Cette vision est essentielle pour mieux comprendre le développement du jeune enfant. Les milieux de l'éducation du jeune enfant développent, à partir des découvertes en psychologie du développement de l'enfant, des stratégies pédagogiques visant à offrir à cet enfant un environnement propice à son développement tout en restant très attentif à sa sécurité psychique, physique et affective. Ces compétences réelles acquises par les professionnel-le-s de l'éducation du jeune enfant ne profitent pas à tous, mais seulement aux familles qui doivent concilier vie professionnelle et vie familiale. J'y reviendrai.

Aujourd'hui, à mon avis, nous vivons une seconde (pour le moment) révolution que j'appellerai «planckienne», de Gustav Planck qui a révolutionné la physique moderne. Cette seconde révolution ne supprime pas la première, l'amour n'a pas disparu et l'enfant est toujours une personne, mais elle la complexifie.

On peut résumer cette mutation par le concept de «familles et enfants contextuels». La mondialisation économique, mais aussi sociale (migration et brassage des populations) et culturelle doit amener à une redéfinition de l'action politique au profit de la famille. Devant la diversité des constellations familiales (diversité d'origines, de cultures, de compositions, de capacités économique, de durée et j'en passe), la place des enfants dans ces diversités empêche une approche éducative unique. Des actions de prévention qui ne tiennent pas compte de ces constellations verront leurs efforts amoindris, voire annulés. Si l'on y ajoute la pression économique et consumériste, l'affolement de la technologie, un environnement où la peur prédomine, le défi est énorme, car les risques, malgré nos efforts, augmentent.

Comment répondre à ces nouveaux défis?

Les structures d'accueil du jeune enfant sont des observatoires pertinents pour mesurer ces changements. Si, par le passé et encore aujourd'hui, ces lieux sont nécessaires pour concilier vie professionnelle et vie familiale, de plus en plus, les parents reconnaissent la plus-value éducative pour l'enfant d'être intégré dans un lieu collectif pensé et structuré où il est reconnu dans son unicité.

En parallèle, les professionnel-le-s de la santé, de la protection de l'enfance, des enseignant-e-s qui tou-te-s nous sollicitent de plus en plus souvent pour diminuer les risques de danger dans le développement de l'enfant pris en charge dans ces structures. Dans tous les pays de l'OCDE – sauf en Suisse où aucune base légale n'existe – apparaît depuis quelques années le concept d'éducation précoce. Je lui préfère le terme d'éducation durable. Qui dit éducation selon un principe républicain universel dit pour tous et gratuit. En conséquence, l'accessibilité à ces structures, que tout le monde s'accorde à trouver indispensable (seul le concept de conciliation entre vie professionnelle et familiale est reconnu), n'est possible (et encore) que si vous travaillez!

Je m'égare, revenons à nos moutons

Ce travail éducatif doit être mené par des professionnel-le-s de haut niveau. Dans un rapport publié en français au début de cette année qui a pour titre La transition en cours dans la garde et l'éducation des enfants, l'UNICEF préconise une proportion minimale de 50% de professionnel-le-s de niveau et de formation universitaire.

Mon propos est de poser le cadre du problème, mais je n'ai pas de réponses toutes faites, seulement des pistes de réflexion.

6.4

LES STRUCTURES D'ACCUEIL (LES ESPACES D'ENFANCE)

Dans cet environnement où il n'est plus possible de gérer des problèmes complexes, mais où il faut s'attaquer à la complexité elle-même, je vais tenter de vous décrire le paysage de l'accueil extrafamilial dans le pays de Vaud et plus particulièrement à Lausanne.

Tout d'abord, il faut une base légale et une entité de mise en œuvre concernée et porteuse de la volonté de l'organe délibérant. Pour le canton de Vaud, une double base légale existe:

- **La Loi sur la protection des mineurs (LPro Min) – 2005**
- **La Loi d'accueil de jour des enfants (LAJE) – 2006**

La qualité de leur mise en œuvre par le Service de protection de la jeunesse va croissant malgré des contraintes économiques certaines. Le canton peut, à mon avis, s'enorgueillir de posséder deux instruments légaux exigeants et porteurs d'une réelle vision politique. La LAJE a mis sur pied une fondation financière avec le soutien financier du monde patronal pour inciter et soutenir l'accueil extrafamilial. Cet outil de politique publique construit sur le concept de partenariat public/privé est actuellement unique en Suisse. Les cadres de références, édictés par le Service de protection de la jeunesse, qui sont les règles de base pour assurer à l'enfant (et à ses parents) sécurité et bien-être, sont contraignants, mais indispensables pour garantir la sécurité physique du jeune enfant. D'ailleurs les accidents sont rares dans les structures d'accueil du jeune enfant, en tout cas à Lausanne.

Et pourtant, ce sont des lieux de vie où l'enfant va découvrir, expérimenter, aiguïser sa curiosité donc prendre des risques, se mettre parfois en danger. Là réside toute la qualité de l'encadrement éducatif. Pour illustrer mes propos, je vous présente un extrait du film «Limites invisibles» réalisé par Fernand Melgar et produit par le Service de la petite enfance lausannois en 2006.

Cette réflexion éducative sur les limites est une nécessité dans tous les centres de vie infantine.

Ma fonction, par délégation de la Municipalité de Lausanne, est de mettre en œuvre une politique de l'enfance respectueuse des bases légales, de garantir une qualité d'accueil exemplaire et de tendre à répondre à la demande. Pour Lausanne, quelques chiffres concernant les enfants de moins de 7 ans.

RÉSEAU D'ACCUEIL DE JOUR DE LAUSANNE (RÉSEAU)

Population concernée: 7'500 enfants

Nombre de structures: 52

Enfants accueillis: 3'800

Le nombre d'enfants accueillis comprend des enfants:

- dans un centre de vie infantine (accueil collectif)
- accueillis par une accueillante en milieu familial (accueil familial)
- dans une halte-jeux subventionnée par la Ville (accueil collectif de courte durée).

L'accessibilité à ces structures est aujourd'hui limitée par l'obligation d'avoir une activité professionnelle ou d'être en formation (pour les deux premières catégories d'accueil).

La fin du XXe siècle a montré en Suisse la nécessité pour les familles de concilier vie professionnelle et vie familiale, donc d'avoir accès à une prestation d'accueil extrafamilial. La conséquence politique de cette mutation de la famille est un développement important, mais pas encore suffisant des places d'accueil extrafamilial.

Pour résumer la situation, je cite les propos de Monsieur Oscar Tosato, conseiller municipal lausannois: «J'ai été élu en 2002 avec un programme politique de développement des structures de la petite enfance, il manquait 1000 places d'accueil à Lausanne, nous avons mis en œuvre et réalisé un plan de développement qui a vu la création de ces mille places entre 2002 et 2008. Or aujourd'hui lorsque je questionne l'Observatoire de la petite enfance lausannois qui recense la demande, il manque toujours mille places!!!»

Les missions dévolues à ces «espaces de vie infantine» se sont modifiées pour essayer de mieux répondre aux défis décrits précédemment. Nous avons introduit des notions d'intégration, de prévention, mais surtout de partenariat avec les parents.

Les missions des centres de vie infantine lausannois

Les missions sont définies comme les orientations données aux professionnel-le-s des lieux d'accueil de la petite enfance pour garantir un accueil de qualité à l'enfant et à sa famille.

Ces missions ont été élaborées de manière participative entre plusieurs équipes de directions des lieux d'accueil lausannois. Elles servent de base pour orienter les actions, élaborer les projets d'établissement, définir les prestations et appuyer l'intervention professionnelle.



La fin du XXème siècle a montré en Suisse la nécessité pour les familles de concilier vie professionnelle et vie familiale, donc d'avoir accès à une prestation d'accueil extrafamilial. La conséquence politique de cette mutation de la famille est un développement important, mais pas encore suffisant des places d'accueil extrafamilial.

Elles représentent le socle commun qui appuie le processus qualité et c'est en vue de son développement que les institutions mettent en œuvre à leur manière leur propre projet basé sur leurs spécificités et leur réalité:

- offrir, à la journée, des prestations d'accueil d'enfants qui s'inscrivent dans un cadre de vie collectif, structuré et stable, pensé et organisé par les professionnel-le-s du champ d'activité;
- mettre à disposition des enfants des conditions d'accueil qui favorisent et prennent en compte leur état d'enfance;
- accueillir chaque enfant sans discrimination familiale, culturelle ou sociale;
- garantir l'efficacité du rapport coût/qualité de la prestation;
- permettre aux enfants de découvrir et de développer leurs compétences personnelles et relationnelles;
- proposer un accompagnement respectueux des aspects relationnels, physiques, psychiques et sociaux des enfants confiés;
- soutenir les enfants dans le développement de l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes, des autres et de leur environnement;
- consolider, favoriser le lien familial et accompagner l'exercice de la parentalité;
- adapter le travail en tenant compte de la variété des constellations familiales;
- stimuler l'intégration des enfants et de leurs familles dans l'institution et l'environnement (quartier, cité, nature...);
- accompagner les familles en contribuant à relever les défis sociaux et éducatifs qui se présentent;
- œuvrer à la cohésion sociale et favoriser l'égalité des chances;
- encourager l'égalité entre les hommes et les femmes;
- observer et dépister les éventuels troubles liés au développement des enfants;
- proposer des orientations adaptées aux situations rencontrées et collaborer avec les autres professionnels;
- contribuer à lutter contre la pauvreté et les exclusions sociales;
- travailler dans un esprit de respect de l'environnement et de développement durable;
- collaborer avec les instances politiques et économiques;
- s'appuyer sur les valeurs de la démocratie et de la laïcité;
- collaborer à la formation pratique, notamment pour les métiers liés à l'action pédagogique (HES, ES, CFC ASE);
- accorder aux enfants une place de «petit citoyen» dans la cité.

La mise en œuvre de ces missions, véritable programme éducatif, dans l'environnement actuel n'est pas aisée et de plus elles ne s'adressent qu'à une partie de la population concernée et c'est dommage.

La Suède nous montre la direction à prendre.

6.5

PRÉVENTION

Mon évaluation concernant les effets des politiques de prévention en général dans la petite enfance est mitigée. Les ressources existent, les compétences aussi; mais les effets attendus, la diminution des risques et des dangers pour l'enfant, tardent à se concrétiser durablement.

Un exemple: de plus en plus d'enfants sont accueillis en dehors de leur milieu familial dans un environnement de très bonne qualité, mais les accidents domestiques (à la maison) ne diminuent que trop peu, ainsi que nous l'a rappelé le Prof. Reinberg. Comme je l'ai dit, les espaces de vie enfantine sont construits et pensés pour garantir la sécurité physique des enfants. Les accidents sont rares et les professionnel-le-s de l'éducation vont tout mettre en œuvre pour transmettre aux familles quelques principes d'attitudes et de comportements basiques permettant d'augmenter la sécurité de l'enfant en dehors de la garderie. Le document «Aide-mémoire de prévention des accidents domestiques» est un outil didactique excellent et efficace. Ce fascicule diminue l'occurrence du risque d'accident. Pour nous, un danger existera toujours; les mesures de prévention diminuent l'occurrence, donc le risque que le danger se réalise, mais ne le supprime pas nécessairement.

Mais dans un contexte plus général de prévention, mon appréciation est plus pessimiste. Nous ne sommes pas bons! Nous n'avons pas encore correctement analysé les conséquences de ce que j'ai nommé «l'enfant et la famille contextuelle».

L'observatoire que constituent les lieux d'accueil du jeune enfant où quotidiennement nous sommes confrontés aux mutations «planckiennes» montre très clairement que nos actions ne déploient pas tout l'effet escompté. Nous vivons une augmentation des situations d'enfance difficiles, en souffrance et les risques d'accidents augmentent. Les moyens existent, les compétences existent, les effets sont insuffisants. Que faire?



Les ressources existent, les compétences existent aussi; mais les effets attendus, la diminution des risques et des dangers pour l'enfant tarde à se concrétiser durablement.

6.6

DE LA CONCILIATION À L'ÉDUCATION DURABLE

En premier lieu, comme l'ont dit les Prof. Racine et Reinberg, il s'agit de dynamiser la recherche tant universitaire (recherche théorique) qu'appliquée (Hautes écoles spécialisées).

Les modèles d'action sociale et éducative au profit de la famille qui se basent sur les principes des écosystèmes sociaux et de leurs interactions sont des directions à creuser. Les principes d'exclusion, donc les facteurs de risques. Les principes du développement durable: interactions équilibrées entre écologie, économie et social.

6.7

CONCLUSIONS

- **Affirmer la primauté de la famille**
- **Affirmer la responsabilité des pouvoirs publics**
- **Affirmer que c'est une question de politique publique grave**
- **Affirmer que ce sont des investissements au profit de la famille qui sont rentables et le prouver**

Pour terminer:

Dans un exposé devant le Congrès des Etats-Unis en 2003, Jeanne-Brooks-Gunn, professeur spécialiste du développement de l'enfant à la Columbia University de New-York, a récapitulé comme suit les bénéfices de l'éducation des jeunes enfants:

- des programmes collectifs de qualité améliorent les résultats relatifs aux activités scolaires et le comportement des jeunes enfants;
- ces effets sont plus prononcés pour les enfants pauvres et ceux dont les parents ont peu d'instruction;
- les retombées positives continuent jusqu'à la fin de l'école primaire et durant l'enseignement secondaire, bien que de façon moins nette qu'au début de l'école primaire;

- les programmes qui se poursuivent durant l'école primaire et qui permettent d'intervenir de façon précoce et intensive produisent les effets à long terme les plus durables;
- s'ils sont correctement associés à d'autres services, les services de la petite enfance peuvent apporter d'autres résultats, comme des chances d'emploi accrues pour les mères, une réduction de la pauvreté des familles, une amélioration des compétences parentales et une plus grande cohésion au niveau de la famille et de la communauté.

L'égalité des chances est un concept utopique mais tendre à plus de justice des chances est notre objectif.

Merci.

7

TRAUMATISMES PSYCHIQUES DANS LA PETITE ENFANCE

Prof.
**FRANÇOIS
ANSERMET**
*Chef du service
de psychiatrie
de l'enfant et
de l'adolescent,
Hôpitaux universi-
taires de Genève*

Tout traumatisme psychique doit être examiné d'abord à partir de ses effets, qui peuvent parfois se révéler dans l'après-coup suite à un deuxième événement. De plus, le traumatisme n'est pas la seule cause des effets psychiques qu'il produit, qui impliquent d'autres dimensions en amont de l'événement. Le traumatisme psychique sera ainsi examiné selon 3 temps, celui de l'effraction, celui du sens et de l'histoire, et enfin celui d'une possible sortie, enjeu de tout traitement du traumatisme.

Note:
la conférence du
Prof. Ansermet n'a pas été
remise pour être introduite
dans ces actes de colloque,
c'est pour cette raison
que vous ne voyez figurer
ici que le résumé figurant
au sein du programme.